



SERMON ONZIEME.

PSEAV. LXXXIX. v. 27.28.29.30.

27. *Il me reclamera, disant, Tu es mon Pere,  
Mon Dieu fort & le rocher de ma deli-  
vrance.*
28. *Aussi le constitueray-je l'aisné & le Sou-  
verain sur les Roys de la terre.*
29. *Je luy garderay ma gratuité à toujours, &  
mon alliance luy sera ferme.*
30. *Et je rendray sa posterité eternelle, & son  
throsne comme les jours des Cieux.*

**L** n'y a rien en aparence de si foible, ni de si malheureux que l'Eglise de Dieu, pendant qu'elle est dans le miserable sejour de ce monde, Car comme il est dit des Israëlitites en comparaison des anciens habitans de la terre de Canaan, qu'ils estoyent comme des sauterelles au prix de ces geans, ainsi la force au prix de la puissance des grands Estats, n'est au jugement de la chair qu'une pure foiblesse ; & estant

étant exposée ainsi foible à leur violence, elle en souffre souvent de grands maux & des persecutions tres-cruelles, desquelles elle seroit infailliblement engloutie si elle n'estoit soutenue & protégée d'ailleurs ; mais en effect il n'y a rien de si fort ni de si heureux, parce qu'elle est sous la protection du Tout-puissant, & qu'elle est assurée de la fermeté immuable de ses promesses. Voila pourquoy encore que la povre Eglise de Judée semblast estre fort malheureuse lors que tout son pais ayant esté entièrement desolé, Ierusalem detruite, son Temple & ses autels mis en cendre, & une partie de son peuple en partie miserablement massacré entre ses foyers & ses autels, & en partie emmené en captivité dans la Chaldée ; elle ne laisse pas de se consoler en Dieu par la consideration de son amour presente, de ses bienfaits passez & des promesses qu'il luy avoit faites pour l'avenir, comme vous le voyez en ce Pseume. Car le Prophete qui parle pour elle y fait bien des plaintes tres-ameres de la misere de sa condition presente, mais il ne se decourage pas pour cela, au contraire il se

X 3 fortifie

fortifié plus que jamais en la foy des promesses que Dieu avoit faites si solennellement à David, non seulement de le benir en sa propre personne, mais de maintenir son reigne à toujours : Il luy propose ces promesses là, comme à dessein de le conjurer par sa propre constance & par la foy de sa parole, d'estre favorable à son peuple & de le secourir dans ses grandes calamitez, estant affermé que ses dons & sa vocation sont sans repentance, & que quand les Cieux & la terre viendroyent à passer sa parole demeure eternellement. Ce que vous venez d'entendre, & que j'ay choisi pour vous l'exposer en cette action, moyennant la faveur de Dieu, est une partie de ces promesses là, où le Prophete introduit David & en sa personne le Fils de Dieu duquel il dit, *Il me reclamera disant, Tu es mon pere mon Dieu fort, & le rocher de ma delivrance, &c.* Ces paroles ont un double sens, l'un qui regarde David cōme type de notre Seigneur Iesus Christ; l'autre qui regarde Iesus Christ mesme comme celuy qui a esté figuré par David. Nous les considerons en l'un & en l'autre, & nous commanderons par David.

Dieu

Dieu en parle ici comme d'un sien  
 fils, par une adoption speciale qui l'in-  
 voquera comme son Pere, son Dieu &  
 son Libérateur, & en cette qualité il luy  
 promet de l'honorer d'une dignité emi-  
 nente par dessus tous les autres Royx de  
 la terre, & de luy donner en continua-  
 tion de sa grace & de son alliance, une  
 posterité & une domination eternelle.  
 Tous les autres Princes & Magistrats  
 portent bien le caractere de Dieu, qui  
 est la vocation qu'il leur donne de gou-  
 verner les peuples en son nom, & de leur  
 administrer la justice; à l'égard de quoy  
 ils sont apelez non seulement, les Mini-  
 stres & les Officiers, mais mesme *ses en-  
 fans*, suivant ce qui est dit au Pseaume 82.  
*J'ay dit vous estes Dieux & enfans du Sou-  
 verain*: Mais celuy ci portoit ce divin  
 caractere & cette appellation glorieuse  
 d'une façon toute particuliere, comme  
 estant *l'homme selon le cœur de Dieu*, qu'il  
 avoit extraordinairement enrichi de  
 toutes sortes de vertus Royales & reli-  
 gieuses, qu'il vouloit estre proposé pour  
 patron à tous les bons Princes, & duquel  
 devoit descendre le Roy des Royx. C'est  
 pourquoy au lieu que les autres bien-

qu'ils fussent établis de Dieu en leurs charges, ne reconnoissoient point celuy qui les avoit elevez sur le throsne, & n'invoyoient pas sa puissance, mais ta-choyent à se maintenir & à se defendre par la leur propre ou par celle de leurs amis & de leurs alliez: il dit que celuy ci, comme un Prince devotieux & fidele, implorera son secours & sa grace en toutes ses necessitez & en toutes celles de son Estat, *Il me reclamera (dit-il) en disant, Tu es mon pere, Mon Dieu fort & le rocher de ma delivrance, C'est à dire, Il se retirera vers moy avec vne confiance vraiment filiale en mon affection paternelle, en ma toute-puissance divine, & en la seureté de ma protection. Tu es mon pere, C'est à dire, Celuy de qui j'ai mon estre & ma vie, mon sceptre & ma couronne, ma consolation & mon salut, qui m'as de ton propre vouloir engendré par la parole de verité, qui t'es chargé de moy dès le ventre, & m'as conservé & chéri avec plus de tendresse & de soin que jamais pere n'en a eu pour son plus cher enfant. Tu es mon Dieu fort, C'est à dire, Celuy en la toute-puissance de qui j'ay mis toute mon esperance. La recousse de l'homme*

*l'homme n'est rien que vanité*, comme je  
 l'ay eprouvé par mon experience pro-  
 pre, aussi n'est celle des Idoles que les  
 peuples adorent, Toy seul es vraiment  
 le Dieu fort en qui reside toute force  
 pour delivrer de tentation tous ceux qui  
 t'honorent, *Tu es le rocher de ma delivran-*  
*ce*, C'est à dire, Ma forteresse ferme &  
 inbranlable, toujours preste pour ma  
 retraite, & à jamais inexpugnable à  
 tous mes ennemis. Car c'est la raison  
 pour laquelle Moïse Deut. 32. l'appelle  
*le Rocher* quand il dit, *L'œuvre du Rocher*  
*est parfaite*, & Esaïe, *Le Rocher d'Israël*,  
 Nom qui luy appartient si véritablement  
 & si proprement que mesme les septan-  
 te Interpretes le traduisent ordinaire-  
 ment par le Nom de *Dieu*, ou par ceux  
*de Createur, de Libérateur, de Sauveur*. Les  
 infideles avoyent bien aussi *leurs Rochers*,  
 C'est à dire, des Dieux en qui ils met-  
 toient leur confiance, mais comme dit  
 Moïse au passage preallegué, *Leur Rocher*  
*n'est pas comme notre Rocher & nos ennemis*  
*mesmes en seront Juges*, reconnoissans par  
 l'experience de leurs malheurs qui se  
 trouveront sans remede, combien est  
 vaine la confiance qu'ils ont en leurs  
 fausses

fausses divinitez, & par l'excellence de nos delivrancez miraculeuses, combien sont assurez ceux qui se confient au Dieu vivant. C'est en cette qualite que Dieu dit que David le reclamera; comme vous voyez qu'il a fait en une infinite d'endroits de ses Pseaumes, *Je crie à toy Eternel ma Roche; ne te rends point sourd en mon endroit, Sois moy pour une forte roche & pour une maison bien munie, afin que je m'y puisse sauver: quoy qu'il en soit mon ame se repose en Dieu. Il est mon Rocher & ma delivrance & ma haute retraite & je ne seray point confus.*

Voila quelle a esté la confiance filiale qu'a eu David en Dieu; mais voyons maintenant quelle est l'affection paternelle que Dieu a eu pour luy, & que c'est qu'il luy a promis de faire en sa faveur. *Aussi, dit-il, je le constitueray l'aisné & le Souverain des Roix de la terre. Il dit qu'il sera leur premier né.* C'est à dire le Prince le plus eminent, le plus vertueux & le plus agreable à Dieu qui ait jamais porté couronne en quelque siecle & en quelque nation que ce soit. Je dis premierement le plus eminent, parce qu'encore qu'il y eust bien alors des Roix établis

sur

PSEAV. LXXXIX, v. 27. *in* 9. 30. 334  
sur de plus grands Estats, ils n'estoyent  
pas comparables à celuy ci, qui estoit  
etabli Prince sur cet Estat que Iosephe  
tres-elegamment appelle, non une De-  
mocratie, une Aristocratie, ou une Mo-  
narchie, comme toutes les autres Re-  
publiques du monde, mais une *Theocratie*,  
parce que c'estoit le peuple de Dieu qui  
estoit regi par ses Loix divines, & im-  
mediatement protégé par sa puissance  
& vertu celeste. Saul en avoit bien esté  
Roy avant luy; mais comme encore que  
Ruben fust le premier né de Iacob, il de-  
cheut de son aînesse, par son inceste &  
elle fust transferée à Ioseph quant à la  
double portion, à Iuda quant au sceptre,  
& à Levi quant à la Sacrificature: Ainsi  
Saul encore qu'il ayt esté le premier  
Roy du peuple de Dieu a perdu ces  
avantages par son peché, n'ayant pas  
servi Dieu de tout son cœur comme il  
devoit, & cet honneur a esté transferé à  
son successeur, qui a esté le premier Roy  
fidele d'Israël, qui s'est adonné à servir  
Dieu avec integrité de cœur & duquel  
Dieu a dit à cette occasion, *Je le constitueray  
l'aîné de tous les Roys de la terre.* J'ay  
dit en second lieu, le plus vertueux, par-



ce que comme aux premiers nés estoit donnée une double portion par dessus leurs freres, selon la Loy qui est couchée Deut. 21. Dieu luy a donné outre la dignité Royale qui luy estoit commune avec les autres Royx, toutes les vertus civiles & religieuses auxquelles proprement consiste la perfection d'un grand Prince & qui luy peuvent donner une juste recommandation devant Dieu & devant les hommes, car en ces vertus là il a excellé par dessus les autres Royx, & leur a esté donné pour patron, dont vous voyez en l'histoire sainte quand il est parlé des bons Royx de Iuda, il est dit pour principale loüange, qu'ils ont suivi le train de David leur pere; & quand il est parlé des meschans, il est dit pour leur blasme qu'ils ne l'ont pas suivi. J'ay ajouté enfin, le plus agreable à Dieu, parce que c'est celuy qu'il a particulièrement apelé l'homme selon son cœur; qu'il a nommé son fils; qu'il a mené comme par la main en toute l'administration de son reigne; à qui il a donné à diverses fois des victoires grandes & signalées, contre toute apparence humaine; qui l'a quelquefois offensé, mais qui s'est tout incontinant

estant reconnu, en a tesmoigné une fort grande repentance, & en a obtenu une absolution solennelle par la bouche de celuy mesme qu'il avoit offensé. En toutes lesquelles choses nous ne voyons rien de semblable à luy en l'histoire de tous les Monarques qui ont jamais esté au monde. Vous me direz, mais David n'a jamais esté souverain sur tous les Roix du monde; comment donc est-ce que cette souveraineté luy est attribuée? A quoi je pourrois repondre, que si le Prince des Philosophes a dit veritablement, Que s'il y avoit un homme au monde qui fust plus excellent, plus sage & plus vertueux que tous les autres hommes, il seroit de droict leur Souverain, & il seroit juste que tous les autres luy rendissent obeissance: David estant tel entre les Royx; cet honneur là luy estoit deu de droict, à cause de l'eminence de sa vertu: Et de plus que tous les Royx & tous les peuples du monde estoyent tenus de reconnoistre le vray Dieu & de se faire proselytes en s'aggregeant à la communion de ce peuple duquel David estoit le Prince, & ainsi de se ranger sous son sceptre. Mais je  
veus

veus m'arrester à deux autres raisons. La première que le mot Ebreu qui est dans ce texte signifie simplement, *Tres-haut & eminent par dessus tous les autres*, ce qui convient tres-bien à David pour les considerations que nous venons de deduire. L'autre qui est la principale, Que ces paroles estans dites pour David & pour Iesus Christ; il ne faut pas trouver estrange qu'elles ne conviennent pas parfaitement à David qui n'estoit que le type de Iesus Christ, auquel elles devoient s'accomplir pleinement & parfaitement. Car telle est la nature de tous les types. C'est pourquoy d'ordinaire au Nouveau Testament; quand l'application en est faite aux choses figurées, il est dit *Afin que l'Ecriture fust accomplie*; parce que les choses qui en estoient dites, estoient bien en quelque façon verifiées aux types, mais n'estoient accomplies, c'est à dire verifiées, qu'aux choses figurées.

Après cela, il luy promet en continuation de sa grace & de son alliance, de luy donner une posterité & une domination éternelle. *Je luy garderay, dit-il, ma gratuité à toujours; & mon alliance luy sera ferme,* &

*je rendray sa posterité éternelle & son throsne  
 comme les jours des Cieux.* Où vous re-  
 marquerez comme sa sagesse met par un  
 ordre tres-convenable. Premièrement  
*sa gratuité* comme le fondement de sa  
 promesse. 2. Son alliance qui est sa pro-  
 messe mesme ; Et puis enfin les avanta-  
 ges qu'il luy donnera en consequence de  
 cette gratuité & de cette alliance, qui  
 sont une posterité & une domination  
 éternelle. Il n'avoit pas eleu David pour  
 ses merites, mais par une affection gra-  
 tuite qu'il luy avoit portée selon la liber-  
 té de son bon plaisir. Car il estoit pe-  
 cheur comme les autres, & s'il avoit  
 quelque vertu plus qu'eux, c'estoit en-  
 tant que Dieu, par cette libre affection,  
 la luy avoit donnée. C'estoit l'effect de  
 son election, & non pas la cause, C'est-  
 pourquoy il l'appelle *gratuité*, & dit qu'il  
*la luy gardera à toujours*, c'est à dire qu'il  
 luy en continuera les effects à perpetui-  
 té, còmme estant toujours semblable à  
 soy-mesme, toujours constant & immua-  
 ble en sa beneficence, non moins qu'en  
 son essence & en ses conseils. Les affe-  
 ctions & les promesses des hommes n'est  
 rien de stable ni d'asseuré. Ils aiment au-  
 jourd'hui

jourd'hui & haïront demain, soit par  
 l'inconstance de leur nature, soit par les  
 divers mouvements que les choses ex-  
 terieures leur donnent: De Dieu, il n'en  
 est pas de mesme, Car *il n'est pas un hom-  
 me pour changer ni fils de l'homme pour se ré-  
 pentir; Ses dons & sa vocation sont sans re-  
 pentance, & tous ceux qu'il aime une fois, il  
 les aime eternellement.* En suite de cette  
 affection gratuite, il avoit contracté al-  
 liance avec luy, par laquelle l'obligeant  
 à l'invoquer & à le servir, il s'estoit re-  
 ciproquement obligé, s'il est permis de  
 parler ainsi, à estre son Dieu, son Sau-  
 veur & son Protecteur à jamais. Il dit  
 donc qu'il luy tiendra cette alliance là,  
 & qu'elle ne sera jamais enfreinte, dont  
 mesme il avoit interposé son serment,  
 comme il est dit au 3. chap. de ce Pseau-  
 me. *Et je rendray, ajoute t-il, sa posterité  
 eiernelle & son throsne comme les jours des  
 Cieux,* Qui est là promesse qu'il luy fit  
 par Nathan, ainsi qu'elle nous est recitée  
 au 17. chap. du 1. livre des Chroniques,  
*Il aviendra que quand les jours seront ac-  
 complis pour t'en aller à tes peres, que je feray  
 lever ta posterité après toy & etabliray ton  
 reigne à toujours; & qu'il a raportée au*  
 commen-

commancement de ce Pseume en ces termes, *l'ay traité alliance avec mon esleu, l'ay fait serment à David mon serviteur disant, l'establiray ta race à toujours & batiray ton throsne d'aage en aage*; Seulement au lieu de ce qui est dit là *d'aage en aage*, il est dit ici, *Comme les jours des Cieux sur la terye*, c'est à dire, *Tant que le Ciel durera* comme parle Iesus de Syrac Eccles. 4. Ce qui, pour le particulier de David, ne peut estre entendu que de la durée perpetuelle de sa maison & de son reigne, jusques à la venue du Messie, qui en la plenitude des temps est né de la Vierge fille de David, & qui a esté établi sur le throsne à perpetuité, ayant changé sa domination temporelle en un reigne spirituel & celeste.

Mais après avoir expliqué toutes ces paroles du particulier de David entant qu'elles luy peuvent en quelque façon estre appliquées, il est temps de venir à notre Seigneur Iesus Christ auquel seul elles conviennent parfaitement & proprement. Car ni David, n'a pas esté proprement Fils de Dieu, comme estant d'une mesme essence avec luy & n'a pas peu en cette qualité luy dire, *Tu es mon*  
 Y pere

*pere*, veu qu'il estoit homme comme les autres & non pas Dieu; Ni il n'a pas esté souverain sur tous les Royx du monde, y ayant eu en son temps des Monarques sans comparaison plus grands que luy quant au monde, sur lesquels il n'a jamais pretendu ni exercé aucun Empire; Ni sa posterité & son throsne ne sont pas demeurez à toujours, veu que son throsne a esté ruiné par les Chaldeens, Sede-gias ayant esté le dernier de la posterité de David, qui s'y est assis après luy. Depuis le retour de la captivité, la dignité de ses descendans y a esté en quelque façon retablee sous le titre de Gouverneurs en diverses formes tres-imparfaites, mais enfin le Royaume a esté transferé à un étranger, assavoir à Herode Idumeen de nation, sur le poinct de la naissance de Iesus Christ. Et quant à sa posterité toute ce qu'on pouvoit croire, ou qui pouvoit pretendre en estre resté, a esté esteint & exterminé, En partie par Herode qui en fit mourir un grand nombre, & fit brusler toutes les genealogies de la maison de David; En partie par Vespasien & par Domicien, qui en firent la plus exacte recherche qu'ils peurent pour faire tout-

mourir

mourir & en eueindre à jamais la memoire, comme cela est raporté par Eusebe. Et si celuy que les Iuifs appellent *le Chef de la captivité*, c'est à dire, des Iuifs captifs aux quartiers de Babylone, se dit estre de la maison de David, c'est par une pretention arbitraire, sans raison & sans fondement. C'est nostre Seigneur Iesus Christ seul le vray David, comme il est appelé Ier. 30. Ez. 34. & 37. Os. 3. & ailleurs, qui est proprement *filz de Dieu*, qui porte ce titre en un sens qui luy est tout particulier; & ce en trois égards. Premièrement entant que Dieu de toute eternité il a esté engendré par le pere, & selon cette generation il est dit par la Sapience eternelle qui n'est autre que Iesus Christ, Proverbe 8. *L'ay esté engendrée lors qu'il n'y avoit point encore d'abysses ni de fontaines, avant que les montagnes fussent assises, & que Dieu eust fait le monde habitable, quand il agencoit les Cieux & qu'il mettoit son alliance touchant la mer, i'y estois, &c.* 2. Entant que Dieu qui s'est fait homme il est né en l'accomplissement des temps, & en cet égard il est dit Es. 9. *Le filz nous est né, l'enfant nous a esté donné,* & Luc 1. *Le Saint Esprit surviendra*



viendra en toy, & ce qui naistra de toy sera appelé *Fils de Dieu*. Finalement entant que Mediateur, sa charge est si excellente & le releve si haut au dessus de tout ce qu'il y a de gloire & de grandeur au monde; que si les Royx & Magistrats à cause de la dignité de leurs charges peuvent sans blasfeme estre apelez Dieux, notre Seigneur merite bien d'estre apelé *Fils* à cause de la sienne. Car il est le Roy des Royx le Seigneur des Seigneurs & le Dominateur sur toutes choses. Et cela se peut fort bien recueillir de Jean 10. où après que Iesus Christ a appelé Dieu son pere, & s'est deolaré fils de Dieu, les Juifs s'en scandalisent & parlent de le lapider disant, *Toy estant homme tu te fais Dieu*; contre quoy il se defend ainsi, *N'est il pas écrit en votre Loy, J'ay dit vous estes Dieux*; Si l'Esriture a apelé Dieux ceux auxquels la parole de Dieu est adressée, c'est à dire, qui sont honorez de Dieu de quelque commission & de quelque charge, dites vous que ie blasphemme, moy que le pere a sanctifié & établi, parce que j'ay dit que ie suis le fils de Dieu? C'est à dire, Si ceux à qui Dieu a donné des commissions beaucoup moindres sont appe-

PSEAV. LXXXIX, v. 27. *jusq. 30.* 341  
appelez Dieux & enfans du Souverain,  
pourquoy ne me pourray-je pas qualifier  
fils de Dieu, quand mesme je n'aurois  
égard qu'a ma charge, moy que le pere  
a sanctifié & envoyé pour estre le Sau-  
veur du monde? Et certes nul ne pou-  
voit soutenir la dignité de cette charge  
ni en faire les fonctions, qui n'eust toutes  
les qualitez d'un vray fils de Dieu, en  
sagesse, en bonté, en justice, en sainteté,  
en puissance, & qui ne fust fils de Dieu  
en effect. Et pourtant quand en son Bap-  
tême il a esté solennellement installé en  
sa Charge, & que le Saint Esprit par le-  
quel il la devoit exercer est descendu  
visiblement sur luy, le pere mesme a pro-  
noncé du Ciel, *Celuy ci est mon fils bien-*  
*aimé, &c.* Ce qui fust encore repeté sur  
luy en la gloire de la sainte montagne  
lors qu'il fust transfiguré entre Moyse  
& Elic. C'est en ces trois egards qu'il  
a toujours parlé de Dieu comme de son  
pere, & toujours parlé à lui comme à son  
pere, *Pere ie te rends graces de ce que &c.*  
*Pere glorifie ton fils, afin que ton fils te glori-*  
*fi.* Au jardin de Gethsemané, *Pere s'il est*  
*possible que cette coupe passe arriere de moy?*  
& en la Croix; *Pere pardonne leur &c.* Et

Y 3 au

au dernier moment de sa vie, *Pere je remets mon esprit entre tes mains.* C'est de luy donc proprement & principalement que Dieu dit, *Il me reclamera disant, Tu es mon pere, mon Dieu fort, le Rocher de mon salut.*

C'est en luy aussi & non en David que se verifie parfaitement ce qui est dit icy, *Je le constitueray le premier né & le Souverain des Roys de la terre.* Car encore que David à raison des prerogatives que nous vous avons marquées ci devant ait peu estre dit en quelque façon leur aîné & plus haut élevé qu'eux, neantmoins il n'a dominé que par une vertu empruntée & non par une puissance qui luy fust naturelle; Il n'a dominé que sur la Judée & non pas par tout le monde; Il n'a dominé que sur les corps & non pas sur les esprits; Il n'a dominé que sur des sujets & non pas sur des Monarques: Au lieu que Iesus Christ domine par une puissance divine qui luy est naturelle, aussi bien qu'au pere, & au Saint Esprit: Il domine en la Judée & par toute la terre; Il domine sur les corps & sur les esprits tout ensemble: Il domine enfin également sur les Princes & sur leurs  
sujets

fujets, avec une autorité souveraine; Il dispose de leurs personnes & de leurs Estats, selon qu'il est expedient pour sa gloire & pour le bien de son Eglise; comme estant celuy à qui Dieu a dit Pseau. 2. *Tu es mon fils je t'ay auionrd'hui engendré; Demande moy & iete donneray pour ton heritage les nations & pour ta possession les bouts de la terre.* & Pseau. 110. *L'Eternel a dit à mon Seigneur siedo toy à ma dextre jusques à ce que &c. Il frapera les Royx au jour de ta colere, Il exercera jugement sur les nations, Il remplira tout de corps morts. Il frapera le chef qui domine sur un grand pais & levera haut la teste; Et il l'a levée si haut par la resurrection & par son ascension que Saint Paul Eph. 1. dit que Dieu l'ayant ressuscité des morts l'a fait seoir à sa dextre & l'a élevé par dessus toute Principauté & puissance & par dessus tout nom qui se nomme, &c. Et l'Ap. Saint Iean Apoc. 1. qu'il est le premier né d'entre les morts & le Prince des Royx de la terre.*

C'est à luy beaucoup plus parfaitement qu'à David qu'a esté faite & tenue cette promesse d'une posterité eternelle & d'un throsne qui doit durer comme les jours des Cieux. Car la posterité & le throsne

de David a bien duré long-temps, mais l'un & l'autre à le prendre selon la chair a pris fin il y a plus de 1600. ans. Notre Seigneur Iesus est le seul de qui l'on peut fort proprement & fort veritablement dire, que sa semence & sa domination sera eternelle. Car *ayant mis son ame pour le peché, il s'est veu de la posterité*, Esa. 53. Posterité si numereuse que le Prophete s'escrie au mesme lieu, *Qui est-ce qui racontera sa generation?* Et David Ps. 110. dit, *que la rosée de sa jeunesse sera ecluse de la matrice de l'aube du jour.* C'est à dire, Quo comme l'herbage que vous avez veu le soir tout sec, le lendemain de bon matin se trouve couvert d'autant de gouttes de rosée qu'il y a de brins d'herbe, comme si l'aube les avoit formez; ainsi la terre qui auparavant que Iesus Christ fust venu au monde & que son Evangile y eut esté presché, estoit toute couverte de Juifs & de Payens, & destituée de toute cōnoissance de Dieu en Christ, en moins de rien par la predication des Apôtres, qui sera comme l'aube du jour de l'Eglise, se trouvera toute couverte de Chrestiens. Mais en cela il y a cette difference, que toutes ces gouttes de rosée qu'on

qu'on voit paroistre le matin comme des perles & des opales sur l'herbe, incontinent après le lever du Soleil se fondent & s'évanouissent : au lieu que cette *jeunesse de Iesus Christ*, c'est à dire, Cette multitude d'enfans qu'il engendre à son pere par la semence incorruptible de sa parole, vit & subsiste éternellement. Car il est *le Pere d'Eternité*, c'est à dire, l'auteur de vie éternelle à tous ceux qui croient en luy & n'en laisse perir pas un. Ils meurent bien tous quant au corps les uns après les autres, mais cette mort au lieu de les luy ravir & soustraire, ne fait que les unir plus parfaitement avec luy; entant que leurs esprits sont elevez au mesme moment dans le Ciel pour vivre en sa presence : & si pour tout cela la race n'en defaut jamais sur la terre, parce qu'il en appelle tous les jours de nouveaux, & en appellera, jusques à ce que le nombre de nos freres estant accompli, il nous presentera tous à son pere, & que nous soyons tous couronnez de sa gloire immortelle. Ce que je dis de sa posterité, je le dis pareillement de son reigne; car comme ce devoit estre un reigne de toute autre nature que celuy de David & des

& des autres Royx de la terre , aussi devoit il avoir une tout autre durée. Ce ne devoit pas estre un reigne terrestre, aussi ne l'a t-il pas esté. Car il a protesté que *son reigne n'estoit pas de ce monde*, Quand on l'a voulu faire Roy il s'est derobé de la foule & a recognu franchement l'Empire de Cesar en luy payant le tribut, & en comparoissant devant ses Ministres pour en recevoir jugement, ce devoit estre, cōme il l'a esté, & comme il l'est en effect, un reigne tout celeste, aussi est il appelé le *Royaume des Cieux*, comme ayant un Roy tout celeste, qui rend tous ses sujets celestes comme luy; qui les gouverne par des loyx celestes; qui les defend avec des armées celestes; qui leur promet & qui leur donne des biens tous spirituels & celestes, la remission des pechez, l'esprit vivifiant, l'illumination de l'entendement, la sanctification des affections, la consolation du cœur & l'immortalité glorieuse. Comme il estoit tout celeste de sa nature, ses jours doivent estre *comme les jours des Cieux*. Car comme il ya cette difference entre les feux de la terre & les astres du Ciel, que les flammes terrestres estans

d'une

d'une nature combustible ne peuvent durer que fort peu de temps, parce qu'à mesure qu'ils éclairent, leur matiere se va consumant, au lieu que les lumieres celestes luisans d'une flamme pure dans une matiere inconsomptible, demeure à toujours; ainsi toutes les dominations temporelles ne durent que pour quelques siecles, n'y ayant Estat si bien fondé qui n'ait ses vicissitudes & son periode, au lieu que celuy de notre Sauveur qui a des causes, une forme & une nature toute celeste, se maintient Eternellement. Et que ce soit à luy proprement que Dieu promet en ces paroles ce reigne de perpetuelle durée, il se recueille clairement de ces paroles de l'Ange Gabriel à la bien-heureuse Vierge Marie, que nous avons Luc. 1. *Il sera grand & sera appelé fils du Souverain, & le Seigneur Dieu luy donnera le throsne de David son pere & il reignera sur la maison de Jacob eternellement, & n'y aura nulle fin à son reigne.* Voila, Chers Freres, ce que vous aviez à desirer de nous pour l'intelligence de notre texte. Ce que nous avons maintenant à requerir de vous, c'est que vous le meditez bien en vos cœurs & que vous y faciez



faciez les considerations necessaires, soit pour échauffer votre devotion envers Dieu, soit pour fortifier votre foy en l'assurance de son amour. Premièrement donc quand vous oyez ce que Dieu dit ici de David & de notre Seigneur Iesus Christ, *Il me reclamera disant, Tu es mon pere* : Apprenez que le principal devoir que Dieu requiert de vous, & celuy qui luy est le plus agreable, c'est que vous le recognoissiez pour votre pere, pour votre Dieu fort, & pour le Rocher de votre salut ; Que vous vous confiez en son affection paternelle, Que vous vous reposiez sur sa protection divine, Que vous ayez recours à luy en toutes vos necessitez corporelles & spirituelles, generales & particulieres, ordinaires & extraordinaires. Car encore que nous ne soyons pas comme Iesus Christ fils de Dieu par nature, & que nous ne puissions pas en cette qualité le reclamer pour pere ; neantmoins nous le pouvons entant que fideles qu'il a adoptez par sa misericorde, & qu'il a receus au nombre de ses enfans. *Tu me crieras Mon pere*, dit-il, Ier. 3. *& ne te detourneras point de moy* : Mais vous le pouvez

PSEA V. LXXXIX, v. 27. iusq. 30. 349  
vez avec beaucoup plus d'avantage que  
ne pouvoient faire les Saints de l'An-  
sien Testament parce que vous n'avez pas  
receu l'esprit de servitude, mais que vous  
avez receu l'esprit d'adoption par lequel vous  
criez *Abba Pere*, cet esprit rendant tesmoi-  
gnage à votre esprit que vous estes enfans de  
Dieu, &c. Et parce que votre souverain  
maître vous a commandé quand vous  
prierez, de dire, *Notre pere qui es aux  
Cieux*. Avec ce tesmoignage, encore qu'il  
soit le Saint des Saints, & que vous soyez  
pecheurs, vous ne devez pas laisser de  
vous adresser immédiatement à luy, &  
de vous aprocher avec confiance au  
throne de sa grace. Que ceux qui n'ont  
pas ce tesmoignage de son Esprit, cette  
assurance de leur adoption, cette con-  
fiance, cette liberté, cette familiarité qui  
est digne de ses vrais enfans, craignent  
de s'adresser à luy & recherchent par  
tout des entremetteurs pour luy presen-  
ter leurs prieres. Vous, *Mes Freres*, allez  
à luy directement & hardiment comme  
à votre pere & implorez son secours &  
sa grace en toutes vos necessitez; Dites  
luy avec son Eglise Esa. 63. *Certes tu es  
notre pere encore qu'Abraham ne nous re-*  
*connust*

*connust point, & qu'Israël ne nous avouast point, C'est toy qui es notre Pere & notre Redempteur de tout temps. Que ce soit là votre Dieu fort, pour ne vous pas effrayer des fureurs de Satan & du monde, mais pour dire avec David, l'Eternel est ma lumiere & ma delivrance de qui auray ie frayeur, &c. Que ce soit là votre Rocher & votre forteresse, où vous vous retiriez toutes les fois que vous estes menacez ou attaquez par vos ennemis, & que chacun de vous luy dise avec son Prophete, Je seray toujours avec toy, &c. Que ce soit là la ferme roche sur laquelle, comme des hommes sages, vous bastissiez votre maison, afin que quand les pluyes & les vents viendront contre elle ils ne la puissent pas renverser.*

Quand puis après vous entendez que Dieu a constitué Iesus Christ *le premier né des Royx de la terre*, cela vous doit porter, d'un costé a une profonde reverence envers luy, comme envers celuy que Dieu a elevé par dessus tous les Royx du monde incomparablement plus haut par dessus eux tous qu'ils ne le sont par dessus les moindres de leurs sujets; Et de l'autre à une confiance parfaite en sa protection,

protection, contre ce que toutes les puissances du siecle pourroyent ou entreprendre ou executer contre vous ; Sachans que toutes ces puissances là sont soumises à son Empire, & que si au temps de sa passion il ne luy a pas esté difficile en disant seulement, *C'est moy*, de mettre à la renverse les troupes armées qui estoyent venues pour le saisir au jardin de Getsemané ; il luy est beaucoup plus facile, à cette heure qu'il est en sa gloire, ayant receu du pere toute puissance au Ciel & en la terre, de renverser & confondre toute puissance qui s'oposo au salut des siens , & qui s'elevé contre sa gloire. Que le monde se mutine tant qu'il voudra contre Dieu & contre son Oinct en blasphemant contre son Evangile, & en persecutant son Eglise ; il faut *ensin qu'au nom de Iesus tout genouil se ploye & que toute langue confesse que Iesus Christ est le Seigneur à la gloire du pere.* Les ennemis de son Eglise s'en iront tous les uns après les autres, mais notre Redempteur demeurera le dernier sur la terre, & elle demeurera avec luy participant à l'avantage de sa victoire, pour avoir part aussi ensin à la gloire de son triomphe.

Co

Ce vous doit estre encore une occasion de considerer soigneusement l'honneur que vous avez en sa communion par la foy : Car comme il nous a communiqué entant qu'il se peut, la qualité de fils par l'adoption qu'il nous a meritée & dont Dieu nous a honorez pour l'amour de luy, en sorte que chacun de nous peut le reclamer en toute asseurance & luy dire; *Tu es mon pere* ; aussi vous a t-il donné la qualité de ses *premiers nez*, comme ayans esté faits par la regeneration, les premiers de ses Creatures, & ayans esté aggregez à l'assemblée & Eglise des *premiers nez* qui sont escrits au Ciel, comme parle l'Apôtre Ebreux 12. Conservez donc fort precieusement ce droict de primogeniture que Dieu vous a donné en luy; & ne foyez pas si lasches que de le vendre comme le profane Esau pour un potage de lentilles, C'est à dire, que de l'eschanger aux vains avantages du monde & aux delices de peché: *la pieté à les promesses de la vie presente & de la vie à venir*; C'est là la double portio de ses premiers nez, gardez la bien & que nul ne vous ravisse votre couronne.

Quand puis après il dit, *Je luy garderay*

*ma*

*ma gratuite à toujours & mon alliance luy sera ferme, armez vous de cette penitence qu'il est l'Eternel & qu'il ne change point & que partant vous ne serez pas consumez; & foyez assurez qu'il n'y a ni mort ni vie, &c. Quelques puissans que soyent vos ennemis, & quelques foibles que vous vous sentiez, Iesus Christ le grand Pasteur des brebis qui par le sang de l'alliance eternelle vous a reconciliez avec Dieu ne vous laissera point perir, mais vous donnera la vie eternelle : pourveu que vous ayez seulement une vraye foy en luy, qui est la condition qu'il requiert de vous en cette alliance de grace; elle vous sera ferme à jamais, & votre foy sera la victoire du monde.*

Finalemēt quand vous oyez icy le Dieu de verité disant à notre Seigneur Iesus Christ, qu'il rendra eternelle sa posterité, & son throsne comme les iours des Cieux; Appliquez cela à vous mesmes qui estes la generation choisie; qu'il a engendrez par son Esprit & par la semence incorruptible de sa parole. Si vous estiez seulement la posterité du premier Adam, comme Satan par ses tentations l'a fait decheoir de sa felicité;

Z

vous

vous pourriez craindre qu'en vous tentant il ne vous fist de cheoir de mesme de la vostre: Mais vous estes la posterité de notre Seigneur Iesus Christ, à laquelle Dieu a promis de la rendre eternelle. Assurez vous donc, *Chers Freres*, de cette eterhité bien-heureuse, pourveu que vous reteniez ferme vostre confiance jusqu'à la fin, vous demeurerez en toutes choses plus que vainqueurs; & les efforts du monde, ni les portes mesmes de l'enfer, qui sont la mort & le sepulcre, n'auront aucune puissance sur vous. Partant ne craignez point tout ce que peut faire le monde, le Diable, l'homme de peché, qui se levent contre vous avec grand courroux, parce qu'ils ont peu de temps. Ce grand Monarque de nos ames qui a son throsne à la dextre de Dieu, throsne dont il est dit icy qu'il continuera, & qu'il se maintiendra aussi long temps que les iours des Cieux, vous defendra & protegera de là haut contre tous leurs efforts, & comme il vous a regenezez pour l'eternité, il vous en rendra pour jamais participans. L'Eglise souffrira bien pour un temps des persecutions dans le monde, mais, en ces persecutions mesmes, il

aura

aura le soin de garder ses élus, comme il a toujours fait jusques ici, mesmes dans Babilone, dans la fosse aux lions, & dans les flammes des fournaises: Et puis un jour viendra que sur la terre mesme, suivant la prediction contenue Dan. 7.

*Le reigne, la seigneurie & la grandeur des Royaumes qui sont sous tous les Cieux sera donné au peuple des saints du Souverain: duquel peuple le Royaume sera un Royaume eternal, & toutes les seigneuries luy serviront & luy obeiront; & que finalement dans le Ciel, toutes nos larmes estans essuïées, & tous nos maux ayans pris fin, nous reignerons tous ensemble avec notre Chef, & luy chanterons avec tous les Saints:*

*A celuy qui nous a aimez, & nous a lavez de nos pechez par son sang, & nous a fait Roix & Sacrificateurs à Dieu son pere, voire à luy soit gloire & force, aux siecles des siecles.*

AMEN:

Z z SER